

Cotisation 2024

La cotisation doit être versée avant l'AG 2024
(Cotisation Fr. 40.-, admission Fr. 20.-)

Paiement uniquement avec la facture QR

Ou

IBAN : CH78 0900 0000 1001 7306 7

**Avec nos remerciements,
Le caissier**

Récépissé

Compte / Payable à
CH78 0900 0000 1001 7306 7
Société de tir Les Pistoliers de La Venoge
1030 Bussigny

Payable par (nom/adresse)

┌
└

Monnaie Montant
CHF 40.00

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant
CHF 40.00

Compte / Payable à

CH78 0900 0000 1001 7306 7
Société de tir Les Pistoliers de La Venoge
1030 Bussigny

Informations supplémentaires

Cotisation 2024. Le montant de 40 chf peut être modifié
en cas de finance d'entrée ou autres. Merci

Payable par (nom/adresse)

┌
└